

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 2547

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux,
M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 28

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« ou non ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin d'encadrer plus strictement les sociétés de téléconsultation, cet amendement propose de restreindre l'agrément aux sociétés dont l'objet est uniquement l'offre médicale de téléconsultations.